Brève présentation de l'organisation AEAI

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) est le centre de services et de compétences dans le domaine de la prévention contre les incendies et les dangers naturels.

Elle s'emploie à réduire les dommages aux personnes et aux bâtiments. La formation et la certification de personnes spécialisées en protection incendie et en protection des bâtiments contre les dangers naturels font également partie de ses activités. En ce qui concerne les examens, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation a reconnu l'AEAI comme organe responsable pour l'examen professionnel fédéral de spécialiste en protection incendie et pour l'examen professionnel supérieur d'expert(e) en protection incendie avec diplôme fédéral.

Fondation
1903

Direction
Alain Rossier, directeur
Michael Binz, responsable Protection incendie
Monica Caprio, responsable État-major
Stefan Demetz, CFO
André Grubauer, responsable Formation
Martin Jordi, responsable Prévention des dommages éléments naturels

Forme juridique
Association (selon art. 60 ss. CC)

Organe de révision
Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

Les établissements cantonaux d'assurance des cantons suivants font partie de l'AEAI : Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug, Zurich (état au 31.12.2018)

Comité directeur au 31.12.2018

Markus Feltscher
Président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance des Grisons

Walter Baumgartner
Vice-président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Thurgovie

François-Xavier Boillat
Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance du Jura

Peter Meyer
Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Nidwald

Lars Mülli
Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Zurich

Andreas Rickenbach
Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Schaffhouse

Jürg Solèr
Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance d'Appenzell Rhodes-Extérieures

Chiffres-clés

		2018	2017	Variation
Membres	nombre	18	18	0
Emplois équivalents à temps plein, en moyenne annuelle	nombre	29	28	1
Produits nets résultant de livraisons et de prestations	en milliers de francs	10'889	12'416	-1'527
Charges de matériel et de prestations de services	en milliers de francs	-5'194	-5'157	-37
Charges de personnel	en milliers de francs	-3'850	-3'793	-57
Amortissements des immobilisations corporelles	en milliers de francs	-5	-10	5
Autres charges d'exploitation	en milliers de francs	-1'079	-735	-344
Résultat d'exploitation[1]	en milliers de francs	761	2'721	-1'960
Résultat financier	en milliers de francs	-1	204	-205
Charges d'assainissement de la VKF ZIP AG	en milliers de francs	-29	-1'115	1'086
Constitution d'une provision pour l'assainissement de la VKF ZIP AG	en milliers de francs	-330	-885	555
Correction de valeur Participation à la VKF ZIP AG	en milliers de francs	-100	0	-100
Résultat ordinaire	en milliers de francs	302	925	-623
Résultat exceptionnel	en milliers de francs	21	0	21
Bénéfice	en milliers de francs	323	925	-602
Capitaux propres	en milliers de francs	2'316	1'993	323
[1]				
Résultat d'exploitation	en milliers de francs	**761**	**2'721**	**-1'960**
Tâches déléguées	en milliers de francs	471	2'222	-1'751
Autres tâches	en milliers de francs	290	499	-209

Membres
18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) sont membres de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI).

Rapport annuel 2018 et perspectives 2019

Prescriptions de protection incendie et répertoire de la protection incendie : des prestations relevant du droit privé

Les prescriptions de protection incendie sont élaborées et publiées par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) sur mandat de l'Autorité intercantonale des entraves techniques au commerce. Il s'agit d'une prestation relevant du droit privé. En tant qu'organisation privée, l'AEAI n'est pas habilitée à déclarer comme obligatoires des documents et elle ne peut pas non plus en assurer l'exécution. Elle a toutefois la possibilité de publier d'autres documents tels que des notes explicatives, des guides ou des FAQ reproduisant l'état de la technique. Elle peut également tenir un répertoire contenant des produits de protection incendie et leurs possibilités d'utilisation. L'ensemble de ces documents complémentaires ont un caractère de recommandation.
À partir de documentations souvent volumineuses, l'AEAI élabore un seul document reprenant les informations essentielles du point de vue de la protection incendie technique et pertinentes pour l'utilisation du produit. Les synthèses structurées de manière systématique sont publiées dans un répertoire complet de la protection incendie, sous forme de renseignements techniques AEAI pour les produits de construction harmonisés à l'échelle européenne et sous forme de reconnaissances AEAI pour tous les autres.
L'inscription au répertoire de la protection incendie de l'AEAI n'est pas obligatoire, mais elle est judicieuse : dans de nombreux cas, elle permet de ne pas avoir à présenter aux autorités de protection incendie d'autres documents portant sur l'utilisation des produits, tels que les instructions de montage et d'utilisation. En outre, une publication dans le répertoire facilite la communication entre les différents acteurs intervenant dans la construction, en ce qui concerne l'utilisation de produits de protection incendie. Le répertoire de la protection incendie constitue un instrument extrêmement simple, très instructif et largement répandu dans la pratique. Il est utile tant aux fournisseurs qu'aux utilisateurs tels que les autorités de protection incendie, les projeteurs ou les responsables assurance qualité. Il est alimenté constamment et adapté aux besoins des utilisateurs.
En 2018, l'AEAI a réalisé une vaste enquête en vue d'évaluer le bénéfice apporté par le répertoire de la protection incendie (RPI). Plus de 1'100 personnes (responsables qualité des autorités de protection incendie, bureaux de planification, fabricants) y ont participé. Les résultats réjouissants de l'enquête témoignent de la place importante tenue par le RPI. Plus de 75% des personnes interrogées utilisent le répertoire en ligne au moins une fois par mois. Environ un tiers d'entre elles utilisent le site plusieurs fois par semaine. 40% des personnes interrogées considèrent le RPI comme utile et même 32% comme indispensable pour leur travail quotidien. 61% des sondés estiment que la sécurité des produits de protection incendie diminuerait, voire diminuerait considérablement si le RPI n'existait plus. Sans le RPI, leur charge de travail serait bien plus élevée. Cette enquête montre que le RPI et les renseignements techniques apportent une vraie valeur ajoutée qu'il convient de préserver.

La Formation : un département en perpétuel développement ouvert aux nouvelles solutions numériques

L'exercice 2018 du département Formation a été marqué par l'élargissement des offres de formation. Les cours standard bien établis ont été complétés par de nouveaux cours de formation continue. Les offres d'approfondissement et de préparation aux examens ont trouvé leur place sur le marché. Ces formations sur plusieurs jours ont en effet été suivies avec assiduité par un grand nombre de participants. Un projet de cours préparatoire en protection incendie a également vu le jour. Cette nouvelle offre sur plusieurs jours sera mise en place pour la première fois au deuxième trimestre 2019.

À la fin de l'été, les trois conférences organisées à Brugg ont rassemblé environ 500 participants, avec une nouveauté à la clé : pour la première fois, les participants ont pu choisir parmi une sélection de thématiques centrales pour le programme de l'après-midi. Les participants ont ainsi eu l'occasion de s'informer sur l'actualité interne de l'AEAI et de se former sur des thèmes spécifiques. La grande popularité de ces conférences a conforté l'AEAI dans son intention d'élargir davantage l'offre de conférences : pour la première fois, une conférence aura lieu en Suisse romande en 2019.

Le département Formation accompagne chaque année plusieurs centaines de spécialistes dans le cadre des examens de certificat AEAI et des examens fédéraux. Les procédures de qualification s'achèvent par un certificat AEAI ou un diplôme fédéral au degré tertiaire. Au cours de l'exercice 2018, environ 900 personnes ont suivi les procédures de qualification fédérales ou de l'AEAI.

Des prescriptions de protection incendie en vigueur dans toute la Suisse

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) recommande que l'installation de détecteurs de fumée dans les appartements et les villas repose sur une base volontaire. L'AEAI conseille aux personnes intéressées de procéder à un examen minutieux des différents modèles de détecteurs de fumée que l'on peut trouver sur le marché afin de choisir le produit adapté à leur situation personnelle. Même si un détecteur de fumée peut sauver des vies dans certains cas, ce n'est pas garanti. Outre les moyens techniques, les possibilités en termes de construction jouent aussi un rôle très important, sans oublier le comportement à adopter en cas d'incendie (alerter, porter secours, éteindre). Grâce aux prescriptions de protection incendie AEAI, la Suisse dispose aujourd'hui par rapport aux autres pays du monde d'un standard de sécurité élevé.

Participation et manifestations au salon Swissbau Focus 2018

En janvier 2018, l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie a participé pour la première fois au salon Swissbau Focus sous le label Protection contre les dangers naturels. Swissbau Focus est une plate-forme interdisciplinaire de manifestations et de réseautage que Swissbau a conçue en collaboration avec des associations professionnelles, des organisations et des universités, et qui fonctionne avec succès depuis 2012. L'AEAI a organisé quatre manifestations sur place et également tenu un stand où les visiteurs du salon pouvaient s'informer en détail sur la plate-forme Protection contre les dangers naturels et sur la prévention des dommages éléments naturels par les établissements cantonaux d'assurance. Ils pouvaient également tester la résistance à la grêle de différents matériaux de construction en tirant des projectiles de glace au moyen d'une arbalète spécialement conçue. Les quatre manifestations ont été animées par Thomas Bucheli de SRF Meteo. La rencontre sur le thème de la résistance à la grêle des matériaux de construction fut l'occasion de réunir des orateurs de trois pays: Allemagne, Autriche et Suisse. Une autre manifestation, suivie d'une table ronde, était consacrée aux thèmes du ruissellement de surface et des intempéries du 8 juillet 2017 dans la région de Zofingue.

Le répertoire grêle

Les matériaux de construction résistants à la grêle réduisent les dommages coûteux causés à l'enveloppe du bâtiment. Le répertoire grêle donne des informations sur la résistance à la grêle de divers éléments et produits de construction. Les tuiles, les tôles, les coupoles d'éclairage, les systèmes composites d'isolation thermique, les panneaux pour façades ventilées et autres éléments de l'enveloppe du bâtiment y sont répertoriés.
Les fabricants font tester la résistance de leurs produits dans l'un des laboratoires d'essai reconnus par l'AEAI dans le cadre d'essais de résistance à la grêle où des projectiles de glace sont tirés sur des éprouvettes. Ces essais sont basés sur 36 conditions d'essai élaborées par l'AEAI. Les fabricants peuvent ensuite faire reconnaître par l'AEAI leurs produits testés et faire publier la reconnaissance dans le répertoire grêle.
Le répertoire grêle constitue pour les propriétaires, les maîtres d'ouvrage, les projeteurs et les architectes un « recueil de référence » efficace et une aide à la décision pour pouvoir choisir des matériaux de construction résistants à la grêle. Le répertoire grêle est également très utile pour les établissements cantonaux d'assurance : d'une part, le répertoire peut être employé pour conseiller les propriétaires et, d'autre part, les clients peuvent s'en servir pour exiger des matériaux résistants à la grêle au niveau de l'enveloppe du bâtiment.

Conférence PDEN

Le nombre de personnes employées par les établissements cantonaux d'assurance dans la prévention des risques naturels a décuplé en quelques années. Les spécialistes en prévention des dommages éléments naturels (PDEN) ont donc souhaité un échange d'expériences plus approfondi. C'est pour cette raison qu'un colloque de deux jours a eu lieu pour la première fois en novembre 2018 à Hölstein dans le canton de Bâle-Campagne. Pratiquement tous les

spécialistes en PDEN des établissements cantonaux d'assurance y étaient présents, soit environ 60 personnes.

Le colloque de deux jours était divisé en trois parties thématiques. Il a commencé par un workshop où les participants ont travaillé intensivement sur les bases du plan d'action PDEN, qui sera adopté en 2019. Ensuite, quatre excursions en groupe ont été organisées sur les thèmes des crues, du ruissellement de surface, des processus de chute et des effondrements de terrain. Pour chaque excursion, les groupes ont dû résoudre des problématiques puis présenter leurs conclusions et propositions de solutions. C'est l'Établissement cantonal d'assurance de Bâle-Campagne qui a organisé les thèmes des excursions et les problématiques. Le colloque fut également l'occasion d'écouter de nombreux spécialistes qui se sont exprimés sur des thèmes variés.
Le format sur deux jours a été bien accueilli et le colloque se tiendra sous une forme similaire dans le canton de Saint-Gall en 2019.

Les nouvelles fonctionnalités d'Alarme-Météo

En 2018, de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées à l'application mobile « Alarme-Météo » avec fonction d'alerte. Outre des alertes aux intempéries améliorées, l'application gratuite offre à présent des prévisions de précipitations sur 48 heures ainsi qu'un historique des précipitations des 2 derniers jours. De plus, elle affiche des indications détaillées sur les précipitations et le vent. L'application compte désormais plus de 180 webcams donnant une vision panoramique des conditions météorologiques actuelles. En 2018, plus de 90 millions d'alertes aux intempéries ont été envoyées à plus de 1.1 million d'utilisateurs.

Concept « Prescriptions de protection incendie 2025 »

En septembre 2018, l'Autorité intercantonale des entraves techniques au commerce a attribué à l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie le mandat officiel de révision des prescriptions de protection incendie. Pour la version 2025, il ne s'agit cependant pas uniquement de revoir les prescriptions par rapport à leur actualité. Il convient bien plus de s'aligner sur les changements politiques et sociétaux quant au risque toléré afin d'établir des prescriptions basées sur ce risque. Cette approche permettra de prendre en compte les positions actuelles du milieu politique et de la société concernant la protection incendie et de réduire le volume des prescriptions tout en les rendant plus faciles d'utilisation et en les adaptant à l'état actuel de la technique.

Perspectives

En 2019 commenceront les travaux préparatoires pour la promotion de la prévention des dangers naturels au salon Swissbau Focus, qui se tiendra du 14 au 18 janvier 2020. Le thème central sera la prévention des risques liés à l'eau. L'Association des établissements cantonaux d'assurance y tiendra un stand sous le label Protection contre les dangers naturels et organisera plusieurs manifestations en collaboration avec des partenaires. Les visiteurs du salon seront amenés à découvrir qu'il est possible d'accomplir beaucoup sans trop d'efforts ni de moyens pour protéger les bâtiments contre les dangers naturels.

L'AEAI conjointement avec les ECA investit de plus en plus dans la prévention des dommages éléments naturels (PDEN). Le plan d'action PDEN sera achevé en 2019 et soumis aux organes pour décision afin que la mise en œuvre puisse commencer cette année déjà.

Bilan

En milliers de francs

ACTIF	Explication (cf. annexe)	2018	2017	Variation
Actif immobilisé				
Participation à la VKF ZIP AG	1	0	100	-100
Crédits-cadres à la VKF ZIP AG	2	571	285	286
Immobilisations corporelles	3	10	15	-5
Total actif immobilisé		**581**	**400**	**181**
Actif circulant				
Comptes de régularisation		32	2	30
Autres créances à court terme	4	433	310	123
Créances financières à court terme	5	3'400	3'560	-160
Créances résultant de livraisons et de prestations		259	168	92
Liquidités		674	698	-23
Total actif circulant		**4'799**	**4'738**	**61**
Total actif		**5'380**	**5'138**	**242**

PASSIF				
Capitaux propres				
Réserves provenant de bénéfices		1'993	1'068	925
Bénéfice		323	925	-602
Total capitaux propres		**2'316**	**1'993**	**323**
Total engagements à long terme		**0**	**0**	**0**
Engagements à court terme				
Provisions à court terme	6	845	1'313	-469
Comptes de régularisation	7	806	507	299
Autres dettes à court terme	8	1'171	973	198
Dettes résultant de livraisons et de prestations		242	351	-109
Total engagements à court terme		**3'064**	**3'145**	**-81**
Total passif		**5'380**	**5'138**	**242**

Compte de résultat

En milliers de francs

	Explication (cf. annexe)	2018	2017	Variation
Contributions	9	5'238	7'236	-1'998
Produits de prestations de services	10	5'049	4'459	591
Taxes de protection incendie		324	324	0
Produits de vente d'imprimés		280	398	-118
Autres produits d'exploitation		24	0	24
Déductions sur produits (ducroire)		-28	0	-27
Produits nets résultant de livraisons et de prestations		**10'889**	**12'416**	**-1'528**
Charges de matériel et de prestations de services	11	-5'194	-5'157	-37
Charges de personnel	12	-3'850	-3'793	-56
Autres charges d'exploitation	13	-1'079	-735	-344
Amortissements des immobilisations corporelles	3	-5	-10	5
Résultat d'exploitation	14	**761**	**2'721**	**-1'960**
Résultat financier	15	-1	204	-204
Charges d'assainissement de la VKF ZIP AG	6	-29	-1'115	1'086
Constitution d'une provision pour l'assainissement de la VKF ZIP AG	6	-330	-885	555
Correction de valeur Participation à la VKF ZIP AG	1	-100	0	-100
Résultat ordinaire		**302**	**925**	**-623**
Résultat exceptionnel		21	0	21
Bénéfice		**323**	**925**	**-602**

Tableau de flux de trésorerie

En milliers de francs

	Explication (cf. annexe)	2018	2017	Variation
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation				
Bénéfice		323	925	-602
Amortissements des immobilisations corporelles	3	5	10	-5
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		-92	82	-174
Variation des stocks		0	183	-183
Variation des créances financières à court terme	5	160	-1'100	1'260
Variation d'autres créances à court terme	4	-123	-141	18
Variation des comptes de régularisation (actif)		-30	18	-49
Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations		-109	34	-143
Variation des autres dettes à court terme	8	198	739	-541
Variation des comptes de régularisation (passif)	7	299	-1'194	1'493
Variation des provisions à court terme	6	-469	1'073	-1'542
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		**163**	**630**	**-467**
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement				
Entrées de valeurs (investissements) Immobilisations corporelles	3	0	-7	7
Correction de valeur Participation à la VKF ZIP AG	1	100	0	100
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		**100**	**-7**	**107**
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement				
Variation des crédits-cadres à la VKF ZIP AG	2	-286	585	-871
Remboursement prêt UIR		0	-1'000	1'000
Total flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		**-286**	**-415**	**129**
Variation des liquidités		**-23**	**208**	**-231**
Variation des liquidités				
Liquidités au 01.01.		**697**	**489**	**208**
Variation des liquidités		-23	208	-231
Liquidités au 31.12.		**674**	**697**	**-23**

Tableau des capitaux propres

En milliers de francs

	Réserves provenant de bénéfices
Capitaux propres au 01.01.2018	**1'993**
Versement	0
Bénéfice	323
Distribution aux établissements cantonaux d'assurance (ECA)	0
Capitaux propres au 31.12.2018	**2'316**

Capitaux propres au 01.01.2017	**1'068**
Versement	0
Bénéfice	925
Distribution aux établissements cantonaux d'assurance (ECA)	0
Capitaux propres au 31.12.2017	**1'993**

Annexe

Principes d'établissement des comptes et d'évaluation

Principes d'établissement des comptes

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) établit ses comptes annuels conformément aux directives Swiss GAAP RPC.

Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et sont établis suivant le principe de la continuation de l'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, autrement dit entre produits et charges (principe de la présentation brute), est respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des valeurs économiques et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (« true and fair view »).

Les chiffres sont présentés en milliers de francs et arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences d'arrondi.

Date du bilan

L'exercice court du 1er janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

Principes d'évaluation

L'évaluation repose sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle de l'actif et du passif s'applique.

Postes en devises étrangères

Les actifs et les engagements en devises étrangères sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Les transactions en devises étrangères sont converties aux cours du jour à la date de transaction.

Participation à la VKF ZIP AG

Les participations comprennent les actions de sociétés sur lesquelles l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) peut exercer une influence déterminante. L'AEAI est l'unique actionnaire de la VKF ZIP AG. La participation est portée au bilan à la valeur nominale, déduction faite de la correction.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode indirecte, à partir du prix d'acquisition. Les amortissements des immobilisations corporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Mobilier et équipements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les logiciels ne sont pas inscrits à l'actif, c'est-à-dire qu'ils sont amortis l'année de leur acquisition. Le seuil d'inscription à l'actif est fixé à 5.0 milliers de francs.

Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les corrections de valeur requises par la gestion

d'entreprise sont prises en compte de manière appropriée.

Stocks

Les stocks sont portés au bilan à leurs coûts d'acquisition. Les corrections de valeur requises par la gestion d'entreprise sont prises en compte de manière appropriée.

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs bancaires, ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

Réserves provenant de bénéfices

Il s'agit des bénéfices ou des pertes retenus cumulés.

Engagements

Les engagements sont inscrits à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation (actif et passif)

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont portés au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur nécessaires.

Produits nets résultant de livraisons et de prestations

Les produits nets résultant de livraisons et de prestations comprennent les contributions des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA), les contributions des cantons sans ECA (GUSTAVOL) et de l'Assurance immobilière Berne (AIB), les contributions d'associations, les produits de prestations de services, les taxes de protection incendie, les produits de ventes d'imprimés, les formations, les séminaires, les attributions de certificats, etc. Les livraisons sont reconnues comme des produits lors du transfert de propriété à l'acheteur. Les prestations de services sont saisies dès lors qu'elles ont été fournies. Les contributions sont comptabilisées dans le compte de résultat au moment des décisions de l'assemblée des délégués.

1. Participation à la VKF ZIP AG

La VKF ZIP AG est une filiale à 100% de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI).
Elle a pour objectif de fournir des prestations de services dans le domaine de la certification, de l'inspection et de l'essai de produits de protection incendie. Elle peut fournir d'autres prestations dans les domaines de la formation et du conseil en protection incendie.
Le secteur Essai est fermé au 31 décembre 2018.

Une correction de valeur de 99'999.0 francs a été effectuée au 31 décembre 2018 pour la participation à la VKF ZIP AG. L'AEAI a l'intention de vendre la VKF ZIP AG au 30 juin 2019 pour un montant de 1.0 franc à l'association nouvellement fondée: «Schweizerisches Institut für Prüfungen, Inspektion und Zertifizierung SIPIZ» [Institut suisse pour les essais, l'inspection et la certification]. L'assemblée constitutive du SIPIZ aura lieu le 9 avril 2019.

La VKF ZIP AG a été inscrite au registre du commerce le 19 mai 2015.
Son siège principal est à Berne, le site d'activité est situé à Dübendorf depuis le 1er janvier 2016.

Participation AEAI 100.0%
Capital-actions 100'000.0 francs (1'000 actions nominatives à 100.0 francs).
Correction de valeur Capital-actions au 31 décembre 2018 de 99'999.0 francs.

2. Crédits-cadres à la VKF ZIP AG

En milliers de francs

	2018	2017
Crédits-cadres à la VKF ZIP AG	**571**	**285**

2017
En 2017, un financement de projet de la VKF ZIP AG a été mis en place par les établissements cantonaux d'assurance (ECA). En tout, les ECA ont injecté 2'000.0 milliers de francs dans la société mère Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Dans le cadre de ce financement de projet, l'AEAI a alloué à la VKF ZIP AG des crédits-cadres avec subordination pour son assainissement. Les crédits-cadres ont été accordés sans intérêt, sous réserve que la situation des taux ne varie pas substantiellement durant les périodes. Aucun intérêt ne sera dû tant que la subordination sera active. Les crédits-cadres peuvent être utilisés selon nécessité. En renonçant au remboursement au 31 décembre 2017 des prêts accordés à la VKF ZIP AG d'un montant total de 1'114.9 milliers de francs (décomptabilisations des pertes 2016 et 2017), il a été possible d'éviter un surendettement. Le solde de 885.1 milliers de francs au 31 décembre 2017 est resté inscrit au bilan de l'AEAI comme provision « pour assainissement VKF ZIP AG » pour financer les pertes encore à prévoir (cf. annexe chiffre 6). Au 31 décembre 2017, le solde du crédit était de 285.1 milliers de francs et le crédit-cadre non encore utilisé était de 600.0 milliers de francs.

2018
Afin de financer les charges de restructuration (fermeture du secteur Essai) et d'assurer la poursuite de la société, le comité directeur de l'AEAI a accordé un nouveau crédit-cadre avec subordination d'un montant de 600.0 milliers de francs lors de sa séance du 28 novembre 2018. Au 31 décembre 2018, le solde du crédit se monte ainsi à 1'485.1 milliers de francs (avant décomptabilisation de la perte 2018 VKF ZIP AG). Au 31 décembre 2018, la perte de la VKF ZIP AG se monte à 914.0 milliers de francs. Une grande part de cette perte peut être financée sans affecter le compte de résultat de l'AEAI en utilisant la provision constituée en 2017 « pour assainissement VKF ZIP AG » pour financer les pertes futures attendues de 885.1 milliers de francs. La différence de 28.9 milliers de francs est financée avec une incidence sur le compte de résultat au moyen du crédit-cadre supplémentaire débloqué en 2018. Au 31 décembre 2018, le solde du crédit se monte à 571.1 milliers de francs. Le crédit-cadre a été utilisé dans sa totalité.

3. Immobilisations corporelles

En milliers de francs

Tableau des placements 2018	Mobilier et équipements	Matériel informatique	Total
Valeurs comptables nettes au 01.01.	**15**	**0**	**15**
Valeurs d'acquisition			
État au 01.01.	**36**	**10**	**45**
Entrées de valeurs (investissements)	0	0	0
Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements)	-9	-10	-19

État au 31.12.	**26**	**0**	**26**
Corrections de valeurs cumulées			
État au 01.01.	**-21**	**-10**	**-30**
Amortissements	-5	0	-5
Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements)	9	10	19
État au 31.12.	**-16**	**0**	**-16**
Valeurs comptables nettes au 31.12.	**10**	**0**	**10**

Tableau des placements 2017	**Mobilier et équipements**	**Matériel informatique**	**Total**
Valeurs comptables nettes au 01.01.	**14**	**5**	**19**
Valeurs d'acquisition			
État au 01.01.	**42**	**31**	**73**
Entrées de valeurs (investissements)	7	0	7
Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements)	-14	-21	-35
État au 31.12.	**36**	**10**	**45**
Corrections de valeurs cumulées			
État au 01.01.	**-28**	**-26**	**-54**
Amortissements	-7	-3	-10
Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements)	14	21	35
État au 31.12.	**-21**	**-10**	**-30**
Valeurs comptables nettes au 31.12.	**15**	**0**	**15**

4. Autres créances à court terme

En milliers de francs

	2018	**2017**
Autres créances à court terme	**433**	**310**
Créances envers des parties liées	**433**	**310**
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	14	75
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	420	236

5. Créances financières à court terme

En milliers de francs

	2018	2017
Créances financières à court terme	**3'400**	**3'560**

Il s'agit des placements financiers auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR).
Les liquidités disponibles de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) sont placées par l'UIR.

6. Provisions à court terme

En milliers de francs

Provisions à court terme	01.01.2018	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2018
Soldes vacances et heures supplémentaires	237	46	0	0	283
Contributions fédérales aux examens fédéraux	191	59	0	-18	232
Assainissement de la VKF ZIP AG	885	330	-885	0	330
Total	**1'313**	**434**	**-885**	**-18**	**845**

Provisions à court terme	01.01.2017	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2017
Soldes vacances et heures supplémentaires	240	0	-3	0	237
Contributions fédérales aux examens fédéraux	0	191	0	0	191
Assainissement de la VKF ZIP AG	0	885	0	0	885
Total	**240**	**1'076**	**-3**	**0**	**1'313**

2017
En raison des pertes accumulées par la VKF ZIP AG depuis sa fondation le 19 mai 2015 et des pertes encore à prévoir selon son business plan, les établissements cantonaux d'assurance (ECA) ont garanti la poursuite des activités de la société au moyen d'un financement unique.

En tout, les ECA ont injecté 2'000.0 milliers de francs dans la société mère Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). En renonçant au remboursement au 31 décembre 2017 des prêts accordés à la VKF ZIP AG d'un montant total de 1'114.9 milliers de francs (décomptabilisations des pertes 2016 et 2017), il a été possible d'éviter un surendettement. Le solde de 885.1 milliers de francs au 31 décembre 2017 est resté inscrit au bilan de l'AEAI comme provision « pour assainissement VKF ZIP AG » pour financer les pertes encore à prévoir.

2018
Au 31 décembre 2018, la perte de la VKF ZIP AG se monte à 914.0 milliers de francs. Une grande part de cette perte peut être financée sans affecter le compte de résultat de l'AEAI en utilisant la provision constituée en 2017 « pour assainissement VKF ZIP AG » pour financer les pertes futures attendues de 885.1 milliers de francs. Le financement de la différence de 28.9 milliers de francs a une incidence sur le compte de résultat. L'intention concrète de vendre la VKF ZIP AG décrite au chiffre 1 de l'annexe nécessite la constitution d'une nouvelle provision de 330.0 milliers de francs.

7. Comptes de régularisation (passif)

En milliers de francs

	2018	2017
Comptes de régularisation (passif)	**806**	**507**
Honoraires des formateurs	16	0
Contributions fixes et variables des ECA au projet Protection grêle	530	410
Installation des boîtiers de signal	69	68
Charges de personnel	0	13
Organe de révision	7	12
Charges d'informatique	107	0
Création des examens et examinateurs	66	0
Autres comptes de régularisation	11	4

8. Autres dettes à court terme

En milliers de francs

	2018	2017
Autres dettes à court terme	**1'171**	**973**
Dettes envers des tiers	**104**	**79**
Administration fédérale des contributions – TVA	89	49
Caisse de compensation Patrons Bernois	15	30
Dettes envers des parties liées	**1'067**	**894**
Union intercantonale de réassurance (UIR)	982	586
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	2	15
VKF ZIP AG	4	195
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	75	92
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	5	6

9. Contributions

En milliers de francs

	2018	2017

Contributions	**5'238**	**7'236**
Contributions ordinaires des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA)	1'710	1'710
Contributions extraordinaires des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) pour des financements de projets	1'200	1'200
Contributions au financement de projet pour l'assainissement de la VKF ZIP AG	0	2'000
Contributions des cantons (GUSTAVOL) et également de l'Assurance immobilière Berne (AIB), sans les 18 établissements cantonaux d'assurance	199	198
Contributions fixes des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) au projet Protection grêle	549	525
Contributions variables des établissements cantonaux d'assurance (ECA) au projet Protection grêle	384	286
Contributions des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) à l'activité d'Alarme-Météo	1'182	1'318
Contributions des partenaires pour Protection contre les dangers naturels	14	0

10. Produits de prestations de services

En milliers de francs

	2018	2017
Produits de prestations de services	**5'049**	**4'459**
Reconnaissance de produits et d'entreprises de protection incendie et prévention des dommages éléments naturels (PDEN)	1'846	1'559
Cours de formation à la protection incendie et à la PDEN	1'399	1'336
Examens professionnels de protection incendie et PDEN	198	87
Examen fédéral Spécialiste en protection incendie	603	570
Examen fédéral Expert en protection incendie	176	159
Certification de personnes chargées de la protection incendie et de la PDEN	129	99
Conférences Protection incendie et Prévention éléments naturels	263	297
Projet Protection grêle (administration et support)	50	50
Autres prestations de services	30	48
Subventions SEFRI	356	255

11. Charges de matériel et de prestations de services

En milliers de francs

	2018	2017
Charges de matériel et de prestations de services	**-5'194**	**-5'156**
Frais de production d'imprimés	-169	-342
Prévention des dommages	-1'720	-1'550
Frais d'exploitation d'Alarme-Météo	-1'181	-1'321
Activités des commissions	-206	-249
Charges de prestations à l'AECA	-334	-369
Rapport de gestion	-15	-17
Relations publiques	-77	-53
Total projets	-1'492	-1'256
Projets de protection incendie		
Révision des prescriptions de protection incendie 2025	-189	0
Contribution SIA Eurocodes 2nd Generation (EC2G)	-32	-31
Participation à la fondation du Chapter SFPE en Suisse	-8	0
Autres projets divers	-26	-15
Total intermédiaire projets de protection incendie	*-256*	*-47*
Projets de prévention des dommages éléments naturels		
Objectifs de protection (protection contre les dangers naturels)	-131	-196
Consultation concernant les normes	-11	-18
Best Practice (échange d'expériences)	-3	-13
Répertoire grêle	-67	-67
Protection grêle fixe (répartition des coûts selon clé AEAI)	-549	-525
Protection grêle variable	-384	-286
Répertoire Protection contre les crues	0	-1
Construire en tenant compte des dangers naturels – collaboration avec la SIA	-45	-73
Total intermédiaire projets de prévention des dommages éléments naturels	*-1'190*	*-1'179*
Projets divers		
Logiciel d'application professionnelle (fAB)	-43	0
Workshop IFS	-1	-22
Conseils et campagnes du CIPI	-2	-9

Total intermédiaire projets divers	*-46*	*-31*

12. Charges de personnel

En milliers de francs

	2018	2017
Charges de personnel	**-3'850**	**-3'793**
Salaires	-3'182	-2'981
Prestations sociales	-621	-579
Débours	-36	-38
Formation de base et formation continue	-55	-28
Frais de recrutement	-10	-35
Charges des prestations de services VKF ZIP AG	0	-142
Part des charges de personnel au projet Protection grêle	133	102
Autres charges de personnel	-79	-93

13. Autres charges d'exploitation

En milliers de francs

	2018	2017
Autres charges d'exploitation	**-1'079**	**-735**
Frais de locaux	-372	-348
Frais d'entretien, d'assurances, d'énergie	-23	-29
Frais de bureau et frais administratifs	-114	-145
Organes (AD, CD, organe de révision)	-83	-83
Charges d'informatique	-482	-125
Frais de représentation	-4	-5

14. Résultat d'exploitation

En milliers de francs

Informations sectorielles	**2018**	**2017**	**Variation**
Produits nets résultant de livraisons et de prestations			
Contributions ordinaires des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA)	920	920	0
Contributions au financement de projet pour l'assainissement de la VKF ZIP AG	0	2'000	-2'000

Contributions des cantons (GUSTAVOL) et également de l'Assurance immobilière Berne (AIB), sans les 18 établissements cantonaux d'assurance	199	198	2
Produits de prestations de services	4'880	4'080	800
Taxes de protection incendie	324	324	0
Produits de vente d'imprimés	280	396	-116
Autres produits d'exploitation	24	0	24
Déductions sur produits (réduction ducroire)	-28	0	-28
Total produits nets résultant de livraisons et de prestations	**6'600**	**7'917**	**-1'317**
Charges de matériel et de prestations de services			
Frais de production d'imprimés	-149	-312	163
Prévention des dommages	-1'645	-1'481	-163
Activités des commissions	-170	-211	41
Relations publiques	-18	-36	18
Projet Révision des prescriptions de protection incendie 2025	-189	0	-189
Autres projets Protection incendie, projet Logiciel d'application professionnelle (fAB), projet Workshop IFS	-110	-69	-41
Total charges de matériel et de prestations de services	**-2'281**	**-2'109**	**-171**
Bénéfice brut	**4'319**	**5'808**	**-1'489**
Charges administratives			
Charges de personnel	*-3'003*	*-2'997*	*-6*
Salaires	-2'482	-2'355	-127
Prestations sociales	-484	-457	-27
Débours	-28	-30	2
Formation de base et formation continue	-43	-22	-21
Frais de recrutement	-8	-27	19
Part des charges de personnel au projet Protection grêle	104	81	23
Charges des prestations de services VKF ZIP AG et autres charges de personnel	-62	-185	123
Autres charges d'exploitation	*-841*	*-581*	*-261*
Frais de locaux	-290	-275	-15
Frais d'entretien, d'assurances, d'énergie	-18	-23	5
Frais de bureau et frais administratifs	-89	-115	25
Organes (AD, CD, organe de révision)	-65	-65	1
Charges d'informatique	-376	-99	-277
Frais de représentation	-3	-4	1

Amortissements des immobilisations corporelles	*-4*	*-8*	*4*
Total charges administratives	**-3'848**	**-3'585**	**-263**
Résultat d'exploitation tâches déléguées	**471**	**2'222**	**-1'752**

En milliers de francs

Informations sectorielles autres tâche	**2018**	**2017**	**Variation**
Produits nets résultant de livraisons et de prestations			
Contributions	*4'119*	*4'118*	*0*
Contributions ordinaires et extraordinaires des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA)	1'990	1'990	0
Contributions fixes et variables des établissements cantonaux d'assurance (ECA) au projet Protection grêle	933	811	123
Contributions des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) à l'activité d'Alarme-Météo	1'182	1'318	-136
Contributions des partenaires pour Protection contre les dangers naturels	14	0	14
Conseils en protection incendie	*5*	*18*	*-13*
Prévention des dommages éléments naturels	*165*	*363*	*-198*
Produits de prestations de services	165	361	-197
Produits de vente d'imprimés	0	2	-2
Total produits nets résultant de livraisons et de prestations	**4'289**	**4'499**	**-211**
Charges de matériel et de prestations de services			
Tâches de l'association	*-410*	*-411*	*1*
Charges de prestations à l'AECA	-334	-369	35
Rapport de gestion	-15	-17	2
Relations publiques	-59	-16	-43
Prévention des dommages	-1	-1	0
Projet Conseils et campagnes du CIPI	-2	-9	7
Prévention des dommages éléments naturels	*-2'503*	*-2'636*	*133*
Frais de production d'imprimés	-20	-30	10
Prévention des dommages	-75	-68	-7
Frais d'exploitation d'Alarme-Météo	-1'181	-1'321	140
Activités des commissions	-36	-38	2
Projets de prévention des dommages éléments naturels	-1'191	-1'179	-12
Total charges de matériel et de prestations de services	**-2'913**	**-3'047**	**134**

Bénéfice brut	**1'376**	**1'452**	**-77**
Charges administratives			
Charges de personnel	*-847*	*-797*	*-50*
Salaires	-700	-626	-74
Prestations sociales	-137	-121	-15
Débours	-8	-8	0
Formation de base et formation continue	-12	-6	-6
Frais de recrutement	-2	-7	5
Part des charges de personnel au projet Protection grêle	29	21	8
Charges des prestations de services VKF ZIP AG et autres charges de personnel	-17	-49	32
Autres charges d'exploitation	*-237*	*-154*	*-83*
Frais de locaux	-82	-73	-9
Frais d'entretien, d'assurances, d'énergie	-5	-6	1
Frais de bureau et frais administratifs	-25	-30	5
Organes (AD, CD, organe de révision)	-18	-17	-1
Charges d'informatique	-106	-26	-80
Frais de représentation	-1	-1	0
Amortissements des immobilisations corporelles	*-1*	*-2*	*1*
Total charges administratives	**-1'085**	**-953**	**-132**
Résultat d'exploitation autres tâches	**290**	**499**	**-209**

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) accomplit aussi bien des tâches déléguées que d'autres tâches. Sur mandat des cantons, l'AEAI publie des prescriptions de protection incendie uniformes pour toute la Suisse et organise des examens pour l'obtention de certificats de compétence en protection incendie et en prévention des dommages éléments naturels. Elle est accréditée par la Confédération en qualité d'organisme de certification des spécialistes de la protection incendie et de la protection des bâtiments contre les dangers naturels. En outre, elle est chargée de reconnaître officiellement les produits et les entreprises de protection incendie et de prévention des dommages éléments naturels.

15. Résultat financier

En milliers de francs

	2018	2017	Variation
Résultat financier	**-1**	**204**	**-204**

Les liquidités disponibles de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) sont placées par l'Union intercantonale de réassurance (UIR). Lorsque le rendement net obtenu par l'UIR est positif, une part d'environ 60.0% est inscrite au crédit de l'AEAI. Durant l'exercice sous revue, le rendement de l'UIR a atteint environ -3.2% (contre 8.2% l'année précédente) En raison du rendement négatif de l'UIR, les placements financiers auprès de l'UIR ne sont pas rémunérés en 2018 (contre 5.0% p. a. l'année précédente).

Valeurs d'assurance	2018	2017
Immobilisations corporelles	Police groupée auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR).	Police groupée auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR).

Engagement Crédits-cadres à la VKF ZIP AG

Au 31 décembre 2018, le solde des crédits-cadres avec subordination décrits au chiffre 2 de l'annexe se monte à 571.1 milliers de francs (contre 285.1 milliers de francs l'année précédente).

Engagements à long terme non portés au bilan

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) a réalisé, en faveur de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), des investissements préliminaires d'un montant total de 660.0 milliers de francs en 2016, 2017, 2018 pour un projet de logiciel informatique commun. Les investissements préliminaires des années 2016 et 2017 sont remboursés sur cinq ans. Les investissements préliminaires de l'année 2018 d'un total de 125.0 milliers de francs sont remboursés entièrement sur l'année 2018. Au 31 décembre 2018, les engagements résiduels non portés au bilan se montent à un total de 274.0 milliers de francs (contre 381.0 milliers de francs l'année précédente).

Affaires extraordinaires en suspens et risques latents

Aucune affaire ou litige en suspens ni risque latent n'est connu à ce jour.

Transactions avec des parties liées

Sont considérées comme parties liées les organisations suivantes : l'Union intercantonale de réassurance (UIR), la VKF ZIP AG, la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP), la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP), le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS), 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA), l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) ainsi que la Caisse de pension de l'Union intercantonale de réassurance (CP).

Il existe entre l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et ces organisations des liens multiples sur les plans juridique, économique et du personnel. Toutes les transactions menées avec ces organisations reposent en principe sur des relations normales de clients et fournisseurs ; elles sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, en observant les dispositions légales. Si tel ne devait pas être le cas, les conditions particulières sont alors définies en annexe. Il n'existe ni cautions ni garanties outre l'engagement résultant des crédits-cadres de rang inférieur accordés à la VKF ZIP AG. Les liens de capitaux de part et d'autre figurent sous les transactions avec des parties liées (financements).

L'AEAI s'acquitte de tâches administratives pour le compte d'autres organisations liées aux ECA. Les frais administratifs y afférents font l'objet d'imputations internes. Les clés de répartition utilisées répondent au principe de causalité et reflètent la réalité.

Toute personne physique ayant une influence notable sur la conduite des affaires de l'AEAI est également considérée comme une partie liée. Il s'agit généralement des membres des organes de direction, c'est-à-dire du comité directeur et de la direction.

Les créances et les dettes envers les organisations et les personnes liées ainsi que les transactions essentielles avec celles-ci figurent séparément dans le tableau suivant:

En milliers de francs

	2018	2017

Créances envers		
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	14	75
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	420	236
Dettes envers		
Union intercantonale de réassurance (UIR)	982	586
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	2	15
VKF ZIP AG	4	195
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	75	92
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	5	6
Placements financiers		
Placements financiers de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR)	3'400	3'560
Produits des intérêts des placements financiers auprès de l'UIR	0	200
Financements		
Participation à la VKF ZIP AG	100	100
Correction de valeur sur participation à la VKF ZIP AG	-99	0
Crédits-cadres à la VKF ZIP AG	571	285
Charges administratives facturées à		
Union intercantonale de réassurance (UIR)	338	302
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	53	63
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	36	37
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	26	0
Charges administratives facturées par		
Union intercantonale de réassurance (UIR)	1'043	1'075
VKF ZIP AG	0	194
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	359	398

Engagements en matière de prévoyance

Les collaborateurs de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) sont assurés auprès de la Caisse de pension de l'Union intercantonale de réassurance (CP). Cette caisse de pension est une fondation enregistrée relevant du droit privé. Elle a pour but la prévoyance professionnelle, dans le cadre de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) et de ses dispositions d'application, en faveur des salariés des organismes affiliés ainsi qu'en faveur de leurs parents et de leurs survivants, contre les conséquences économiques liées à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle peut exercer une prévoyance au-delà des prestations minimales requises par la LPP, y compris fournir des services d'assistance si besoin, par ex. en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

Outre le personnel de la société fondatrice, les collaborateurs des employeurs rattachés à la caisse de pension suivants sont aussi assurés :

– Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)
– Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP)
– VKF ZIP AG
– Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)

La fondation a son siège au domicile de l'Union intercantonale de réassurance (UIR), à Berne. Elle est soumise à la surveillance définie par la loi. Aucune condition n'a été émise par l'autorité de surveillance.

Les rentes de vieillesse ont été calculées selon le système de la primauté des prestations jusqu'au 31 décembre 2011. Le passage à la primauté des cotisations a eu lieu au 1er janvier 2012. Cela signifie que, depuis lors, le montant de la retraite se fonde sur l'avoir d'épargne individuel, converti en une rente selon des méthodes actuarielles. La fondation assume les risques liés à l'âge ou à la durée de vie. Quant aux risques de décès et d'invalidité, un contrat d'assurance-vie collectif a été conclu depuis le 1er janvier 2009 auprès de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA.

Les contributions ordinaires de l'employeur s'élèvent à 300.6 milliers de francs en 2018, contre 278.3 milliers de francs l'année précédente

	2018	**2017**
Chiffres-clés (indications selon le rapport de gestion de la CP)		
Taux de couverture	109.3%	114.8%
Réserve de fluctuation de valeur en milliers de francs	3'422	5'690
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur en milliers de francs	-3'023	-461
Performance du patrimoine	-4.3%	7.1%
Rémunération des avoirs de vieillesse	1.0%	3.0%
Rémunération du capital de couverture des rentes	2.5%	2.5%
Assurés en activité	73	73
Bénéficiaires de rentes	28	27
Employeurs affiliés	5	5

Rendement attendu	2.6%	3.5%
Risque attendu	5.1%	6.0%
Taux d'intérêt minimal LPP	1.0%	1.0%
Taux d'intérêt technique	2.5%	2.5%

Étant donné que la CP n'a pas encore entièrement constitué la réserve de fluctuation de valeur et qu'il n'existe pas de fonds libres, aucun bénéfice économique n'a été comptabilisé dans la clôture des comptes.

Exposition au risque

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) est exposée aux risques suivants:

Risques inhérents au champ d'activité
L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) est une association. 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) en sont membres. L'AEAI dépend donc des décisions que prennent ses membres en matière de politique des affaires et d'économie. Ces derniers peuvent influencer la situation financière, les résultats ainsi que la pérennité de l'association.

En matière de protection incendie, l'AEAI, en tant que corporation ne relevant pas du service public, accomplit de nombreuses tâches pour les cantons et les autorités de protection incendie. Dans ce domaine, elle dépend des prises de décisions et des convictions politiques au niveau fédéral mais aussi dans les différents cantons, ainsi que du concordat correspondant (Accord intercantonal sur l'élimination des entraves techniques au commerce).

Risques opérationnels
Ces risques concernent l'informatique, le comportement des employés, les aspects juridiques et les processus de l'entreprise.

Gestion des risques et système de contrôle interne

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) dispose d'un système de gestion des risques axé sur les risques susmentionnés. Les risques identifiés sont examinés à intervalles réguliers et évalués sous l'angle de la probabilité de leur apparition et de leurs répercussions. Le comité directeur, respectivement la direction, approuve l'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées afin de prévenir, réduire ou répercuter ces risques. La situation est surveillée en permanence. Sur l'exercice écoulé, le comité n'a identifié aucun risque susceptible d'entraver de manière durable ou significative le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'AEAI.

Afin de garantir la conformité des comptes annuels aux normes de présentation des comptes en vigueur et la régularité du bilan, la direction a pris des mesures préventives en interne, qui s'appuient sur des systèmes et processus comptables modernes, sur l'établissement des comptes annuels, sur le principe du double contrôle, sur la séparation des fonctions ainsi que sur l'exécution de contrôles et l'établissement de comptes rendus réguliers.

Événements postérieurs à la date du bilan

Une correction de valeur de 99'999.0 francs a été effectuée au 31 décembre 2018 pour la participation à la VKF ZIP AG. L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) a l'intention de vendre la VKF ZIP AG au 30 juin 2019 pour un montant de 1.0 franc à l'association nouvellement fondée : « Schweizerisches Institut für Prüfungen, Inspektion und Zertifizierung SIPIZ » [Institut suisse pour les essais, l'inspection et la certification]. L'assemblée constitutive du SIPIZ aura lieu le 9 avril 2019.

Le comité directeur validera les comptes annuels 2018 le 24 avril 2019 pour approbation par l'assemblée des délégués.

Conformément aux statuts du 13 mai 1981 et aux révisions partielles des 17 juin 2004, 28 juin 2007 et 27 juin 2013, l'adoption du rapport de gestion et des comptes annuels relève des compétences intransmissibles de l'assemblée des délégués (art. 8). Les comptes 2018 seront soumis à l'assemblée des délégués le 27 juin 2019 pour approbation.

Aucun autre événement postérieur à la date du bilan ayant une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

Organe de révision

Lors de l'assemblée des délégués du mois de juin 2010, le cabinet Ernst & Young SA a été élu organe de révision pour la première fois pour l'exercice 2010. La durée de ce mandat était d'une année. Depuis, cet organe de révision a été réélu à huit reprises, la dernière fois lors de l'assemblée des délégués du 21 juin 2018. En 2018 et 2017, il a fourni les prestations suivantes :

	2018	2017
	En milliers de francs	En milliers de francs
Révision et prestations de services	13	9

Collaborateurs Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	2018	2017
Nombre d'emplois équivalents temps plein, en moyenne annuelle	29	28

Proposition relative à l'emploi du bénéfice

En milliers de francs

	2018	2017
Bénéfice 2018	**323**	
Bénéfice 2017		**925**
Proposition 2018		
Le comité directeur propose à l'assemblée des délégués		
d'affecter le bénéfice aux réserves provenant de bénéfices.	323	
Proposition 2017		
Le comité directeur a proposé à l'assemblée des délégués		
d'affecter le bénéfice aux réserves provenant de bénéfices.		925
	2019	**2018**
Capitaux propres	**01.01.**	**01.01.**
Réserves provenant de bénéfices avant comptabilisation du résultat	1'993	1'068
Affectation du bénéfice 2018 aux réserves provenant de bénéfices	323	
Affectation du bénéfice 2017 aux réserves provenant de bénéfices		925
Total capitaux propres	**2'316**	**1'993**

Rapport de l'organe de révision

Building a better working world

Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11
Téléfax +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

A l'Assemblée des délégués de

l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie, Berne

Berne, le 24 avril 2019

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité de la direction
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe à la direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

EY
Building a better working world

2

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b CC en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 69b CC en liaison avec l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Sabrina Schwab
(Qualified
Signature)

Annexes

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, état des variations des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie et annexe)